

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### N° 2024-00030

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 3 décembre 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### Nature et effets

La demande de dérogation mineure vise à permettre un nombre de bâtiments accessoires isolés supérieur au nombre maximal permis par la réglementation, et ce, par l'ajout d'un (1) bâtiment accessoire isolé.

#### La réglementation en vigueur

Le Règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à l'article 6.2.3, au tableau, que le nombre maximum de bâtiments accessoires isolés pour un terrain dont la superficie est comprise entre 4000 m<sup>2</sup> (43055,64 pi<sup>2</sup>) et 8000 m<sup>2</sup> (86111,28 pi<sup>2</sup>) est de trois (3) au total (un garage, une remise et un bâtiment autre).

#### Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 596 364, cadastre du Québec, sise au 857, chemin Coupland, dans la zone Rec-6.

#### Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 03 décembre 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 15 novembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix